**DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE**

**(Procédure de Mise en concurrence / Contrat-cadre)**

**Fourniture de services de consultance / expertise au profit de la Haute Autorité Indépendante pour la Communication Audiovisuelle en Tunisie**

Le Conseil de l’Europe met actuellement en œuvre jusqu’au 31/12/2022 un programme conjoint entre l’Union européenne et le Conseil de l’Europe intitulé « Projet d’appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) » qui est cofinancé par ces deux organisations et mis en œuvre par le Conseil de l’Europe. Ce programme porte sur l’accompagnement, le soutien pour la mise en place des instances indépendantes en Tunisie prévues par la constitution de 2014 ainsi que d’autres instances indépendantes non-constitutionnelles et à leur apporter l’appui technique, financier et logistique nécessaire dans l’exercice de leurs mandats et de leurs attributions statutaires en toute indépendance.

Une composante du projet porte sur l’appui à la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA). La HAICA, avec l’appui du projet PAII-T a mis en place un centre de ressources et de formation en ligne sur la régulation, l’auto-régulation et l’éducation aux médias et à l’information. Le Conseil de l’Europe a fourni un appui à la HAICA pour la réalisation de ladite plateforme- centre de ressources et de partage de connaissances en ligne à travers i) la mise en place d’un site web visant à diffuser les connaissances en matière d’auto-régulation, ii) la mise à disposition d’expertise technique et informatique, iii) la mise à disposition d’un expert international en matière de régulation des médias.

Dans ce contexte, l’organisation recherche un prestataire pour la fourniture de prestations intellectuelles -sous la forme de consultance visant à seconder l’expert international dans la rédaction de contenu et la mise à jour du site, le secrétariat du réseau d’experts du Comité scientifique - qu’elle commandera en fonction de ses besoins.

1. RÈGLEMENT DE L’APPEL D’OFFRES

Cette procédure d’appel d’offres entre dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l’arrêté no 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l’Europe sur les procédures du Conseil de l’Europe en matière d’achats[[1]](#footnote-1), l’Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d’un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d’appel d’offres spécifique vise à conclure un **contrat-cadre** pour la fourniture des livrables décrits dans l’acte d’engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique.

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) **à l’adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Consultants – experts nationaux\_ HAICA\_ Centre de Ressources en ligne pour la Régulation, l’auto-régulation et l’éducation aux médias.** Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées.**

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, nous vous invitons à utiliser les coordonnées du Conseil de l’Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins (05) cinq jours ouvrables avant la date limite de soumission des et exclusivement à l’adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Questions - consultance / expertise au profit de la HAICA\_CCRM\_Centre des ressources en ligne sur la régulation, l’autorégulation et l’éducation aux médias.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet de la procédure d’achat ►** | Fourniture de prestations intellectuelles sous forme de consultance d’experts au profit de la HAICA |
| **Projet ►** | « Projet d’appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) » |
| **Type de contrat ►** | Contrat-cadre |
| **Durée ►** | 31/12/2022 |
| **Date limite pour la soumission des offres ►** | **17/05/2022** |
| **Adresse e-mail pour l’envoi des offres ►** | [hela.rezouga@coe.int](mailto:hela.rezouga@coe.int) |
| **Adresse e-mail pour l’envoi de questions ►** | [roberta.battista@coe.int](mailto:roberta.battista@coe.int) et [ikram.ben-sassi@coe.int](mailto:ikram.ben-sassi@coe.int) |
| **Date prévisionnelle de mise en œuvre ►** | 01/06/2022 |

1. LIVRABLES ATTENDUS

*Contexte du projet*

Une composante du projet porte sur l’appui à la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA). La HAICA, avec l’appui du Conseil de l’Europe, a mis en place un centre de ressources et de formation en ligne sur la régulation, l’auto-régulation et l’éducation aux médias et à l’information. Le Conseil de l’Europe a fourni un appui à la HAICA pour la réalisation de ladite plateforme- centre de ressources et deconnaissance et de vulgarisation en ligne à travers i) la mise en place d’un site web visant à diffuser les ressources pertinentes en matière de régulation d’auto-régulation et d’éducation aux médias ii) la mise à disposition d’expertise technique et informatique, iii) la mise à disposition d’un expert international en matière de régulation des médias.

Le consultant qui sera sélectionné suite à cet appel d’offre sera chargé de seconder l’expert international dans l’animation du site, sa mise à jour en termes de contenu et d’appuyer la HAICA de gérer l’adresse email, d’organiser et assurer le secrétariat des réunions du Comité Scientifique, coordonner les contributions des experts.

Dans ce contexte, l’organisation recherche un prestataire pour la fourniture de prestations intellectuelles -sous la forme de consultance visant à seconder l’expert international dans la rédaction de contenu et la mise à jour du site, le secrétariat du réseau d’experts du Comité scientifique - qu’elle commandera en fonction de ses besoins.

*Types de livrables attendus*

L’objectif poursuivi par la présente procédure compétitive est de sélectionner un expert pour appuyer la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de cet appel à candidature, il peut être demandé aux soumissionnaires de :

* Recenser des nouvelles sources de documentation en matière de régulation, autorégulation et éducation aux médias.
* Soutien à l’organisation de toutes les initiatives liées à la diffusion du Centre de Ressources en Ligne
* Mettre à jour le site web y compris avec du matériel audio et vidéo
* Organiser et assurer le secrétariat du Comité Scientifique du Centre de ressources en ligne en bonne coordination avec la HAICA et le Conseil de l’Europe
* S’assurer de la mise en ligne des contributions des différents experts/bloggeurs sur le site
* Traduire les titres des contributions de et vers l’arabe et le français

On estime à ce jour que le présent contrat couvrira jusqu’à quinze (15) activités, à exécuter d’ici au 31/12/2022. Cette estimation est donnée à titre indicatif uniquement. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel de la part du Conseil de l’Europe. Elle pourra en outre être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l’évolution des besoins de l’Organisation. **Le coût total (cumulé) du contrat ne dépassera en aucun cas 55 000 EUR (HT).**

Le Conseil passera commande (voir section D ci-après consacrée à la procédure de passation de commandes) de livrables spécifiques similaires à ceux répertoriés ci-dessus, sous réserve qu’ils correspondent aux besoins de mise en œuvre du projet et relèvent du domaine de compétences du prestataire retenu.]

Outre les commandes passées en fonction des besoins, le prestataire communiquera avec le Conseil à intervalles réguliers, de sorte à établir un échange continu d’informations relatives à la mise en œuvre du projet. Il signalera par exemple au Conseil, pendant l’exécution du contrat et dès qu’il en aura connaissance, les initiatives et/ou les lois et réglementations, politiques, stratégies et plans d’action adoptés, quels qu’ils soient, ainsi que tout autre fait en rapport avec l’objet du contrat (pour plus d’informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans l’article 3.1.2 des conditions juridiques de l’acte d’engagement).

Sauf accord contraire convenu avec le Conseil, le prestataire rédigera ses documents en français et en arable (pour plus d’informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans les articles 3.2.2 et 3.2.3 des conditions juridiques de l’acte d’engagement).

En matière d’**exigences de qualité**, le (ou les) prestataire(s) retenu(s) doi(ven)t veiller*, entre autres*, à ce que :

* les livrables soient fournis conformément aux plus hauts standards de qualité en usage dans le monde professionnel et universitaire ;
* les instructions spécifiques transmises par le Conseil, quelles qu’elles soient, soient suivies le cas échéant.]

1. PRIX

Les soumissionnaires sont invités à indiquer leurs prix, en remplissant et en envoyant le tableau de prix joint à l’acte d’engagement (section A). Ces prix sont fermes et non révisables. Les soumissionnaires proposant des prix supérieurs au seuil d’élimination figurant dans le tableau des prix seront **totalement et automatiquement exclus** de la procédure d’appel d’offres

Le Conseil indiquera sur chaque bon de commande (voir section D ci-après) le prix forfaitaire correspondant à chaque livrable, calculé en fonction du prix unitaire, tel que convenu dans le présent contrat.

1. COMMENT FONCTIONNE LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE ? (PROCÉDURE DE PASSATION DE COMMANDE)

Les soumissionnaires sont informés des résultats une fois la phase de sélection terminée. Les livrables sont ensuite fournis sur la base des bons de commande adressés par le Conseil au (ou aux) prestataire(s) retenu(s), par voie postale ou électronique, et ce **en fonction des besoins** (le Conseil n’a aucune obligation de passer commande).

Pour chaque commande, le Conseil choisit dans une liste de soumissionnaires préselectionnés pour un lot donné le prestataire qui propose concrètement au cours de son évaluation et pour le besoin à couvrir – c’est-à-dire pour le bon de commande concerné – l’offre la plus avantageuse économiquement au regard des critères suivants :

* qualité (y compris, suivant les cas : aptitude, expertise, expérience, disponibilité des ressources et méthodes proposées pour exécuter les tâches) ;
* disponibilité (y compris, sans y être limité, la capacité à respecter les délais fixés et, le cas échéant, l’emplacement géographique) ;
* prix.

À chaque bon de commande reçu, le prestataire retenu s’engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour le renvoyer **signé** au Conseil dans les **5 (cinq) jours ouvrables** à compter de sa réception.

Les prestataires **assujettis à la TVA** joindront également à chaque bon de commande signé un devis[[2]](#footnote-2) (facture pro forma) conforme aux indications spécifiées sur chaque bon de commande, et faisant apparaître :

- le nom et l’adresse du prestataire ;

- son numéro de TVA ;

- la liste complète des livrables ;

- le prix par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l’acte d’engagement, hors taxes) ;

- le prix forfaitaire par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l’acte d’engagement, hors taxes) ;

- le prix forfaitaire total (dans la devise mentionnée dans l’acte d’engagement, hors taxes).

Un bon de commande lie juridiquement les parties lorsqu’une fois signé par le prestataire, il est approuvé par le Conseil par apposition d’un numéro de commande, de sa signature et d’un cachet sur le bon de commande. Un exemplaire de chaque bon de commande approuvé est envoyé au prestataire, si possible le jour de sa signature.

1. ÉVALUATION

*Critères d’exclusion et absence de conflit d’intérêts*

(en signant l’acte d’engagement, vous déclarez sur l’honneur ne pas vous trouver dans l’une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

* qui a fait l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, au travail des enfants ou à la traite des êtres humains ;
* qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature, ou qui fait l’objet d’une procédure de même nature ;
* qui a fait l’objet d’un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
* qui n’est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi ;
* qui est ou est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d’intérêts ;
* qui sont ou leur(s) propriétaire(s) ou cadre(s) supérieur(s), dans le cas de personnes morales, inclus dans les listes des personnes ou entités sujettes aux mesures restrictives appliquées par l’Union Européenne (disponible sur [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu)).

*Critères d’éligibilité*

* Être titulaire d’un master en sciences de l'information et de la communication ou en sciences politiques avec une spécialisation en journalisme ;
* Une expérience dans le domaine du journalisme et/ou de la régulation de l’audiovisuel et/ou des médias en ligne ;
* Des bonnes connaissances du contexte et des acteurs médiatiques en Tunisie et dans la région
* Une excellente connaissance orale et écrite du français et de l’arabe est requise ;
* Bonnes connaissances des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint.

Une expérience dans la mise à jour de sites internet (Wordpress) et de l’anglais serait souhaitée.

Seules les offres soumises en français seront réputées recevables. Tous les livrables devraient être rédigés en français ou en arabe. Les livrables rédigés en arabe devraient être accompagnés d’un résumé en français.

*Critères d’adjudication pour l’ensemble des lots*

* Critères de qualité (70 %), dont :
  + Expertise démontrée dans les domaines de la régulation de l’audiovisuel et connaissance des questions des médias
  + Connaissance orale et écrite du français ;
  + Connaissance orale et écrite de l’arabe ;
  + Capacité à respecter les délais impartis ;
  + Expérience en Tunisie ou dans les pays arabes ;
  + Capacité à s’adapter au contexte ;
  + Compréhension démontrée des contraintes liées aux projets d’assistance technique nationale et internationale ;
  + Capacité à travailler en équipe, solides compétences interpersonnelles et de communication,
  + Disponibilité et engagements démontrés ;

* Critères financiers (30 %).

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien et un test écrit aux soumissionnaires éligibles.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

1. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l’arrêté 1395.

1. DOCUMENTS À FOURNIR

* Un exemplaire de l’**acte d’engagement[[3]](#footnote-3)** rempli et signé (voir en pièce jointe) ;
* Un CV détaillé, au format Europass de préférence, démontrant sans équivoque possible que le soumissionnaire satisfait aux critères d’éligibilité ;
* Une lettre de motivation soulignant l’expertise dans les domaines respectifs sélectionnés par le soumissionnaire et démontrant comment le soumissionnaire répond aux critères d’adjudication ;
* Une copie scannée d’une pièce d’identité valable avec photographie (ex. passeport), pour les personnes physiques (y compris des propriétaires et les cadres supérieurs de personnes morales)
* Une copie des diplômes
* 3 contacts de référence

**Tous les documents seront soumis en français, à défaut de quoi l’offre sera exclue.   
Si l’un des documents exigés est manquant, le Conseil de l’Europe se réserve le droit de refuser l’offre.**

**Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s’avèrent être d’une qualité si mauvaise qu’ils ne peuvent pas être lus.**

**\* \* \***

1. Les activités du Conseil de l’Europe sont régies par son [Statut](https://rm.coe.int/1680306053) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l’Organisation et par l’[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l’Europe en matière d’achats](https://search.coe.int/intranet/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168094853f). [↑](#footnote-ref-1)
2. Ce devis devra être strictement conforme aux prix indiqués dans l’offre financière jointe à la soumission originale du prestataire telle qu’enregistrée par le Conseil de l’Europe. Si les prix ne correspondent pas à ceux indiqués dans la soumission originale du prestataire, le Conseil de l’Europe se réserve le droit de dénoncer tout ou partie du contrat avec le prestataire. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivantes :

   un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l’autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d’établissement dont il résulte que les trois premiers critères d’exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;

   un certificat délivré par l’autorité compétente du pays d’établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait ;

   pour les personnes morales, un extrait du registre du commerce et des sociétés ou autre document officiel prouvant la propriété et le contrôle du participant. [↑](#footnote-ref-3)